



Rapport finalis? suite prejudice corporel

Par **Ticobanana**, le **07/08/2019** à **14:33**

Bonjour,

Après réception du rapport final et ayant un avocat comment contesté la proposition d'indemnité de l'expert c'est une procédure amiable. Mon avocat étant absent que me conseillez vous ?

Cordialement.

Par **Chaber**, le **07/08/2019** à **17:45**

bonjour

proposition d'indemnisation, suite à accident avec application de la loi Badinter?

Que voulez-vous contester: les conclusion de l'expert médical ou la proposition d'indemnisation?

Par **Ticobanana**, le **07/08/2019** à **17:56**

Et bien les deux car l'expert n'a pas évoqué un traumatisme de l'épaule et une entorse du genou .

Une autre question est ce que les provisions avancées sont elles déduites de l'indemnité finale?

Par **Chaber**, le **07/08/2019** à **18:54**

bonjour

[quote]

Une autre question est ce que les provisions avancées sont elles déduites de l'indemnité finale?

[/quote]

Bien entendu. Une provision equivaut à une avance sur l'indemnisation finale.

J'ai toujours recommandé à une victime (par expérience professionnelle)

- de ne pas être seul à l'expertise médicale

- de soumettre la proposition d'indemnisation à un avocat. Attendez qu'il soit rentré pour lui soumettre cette proposition.

Ce n'est pas votre avocat qui me contredira

Par **Ticobanana**, le **07/08/2019** à **19:15**

Merci pour vos conseils.. en fait c'est le fond de garantie qui doit m'indemniser est ce qu'une négociation peut se faire entre mon avocat et l'expert du fond de garantie ?

Par **Chaber**, le **07/08/2019** à **19:23**

Votre avocat est à même de négocier même avec le fonds de garantie

Par **Ticobanana**, le **07/08/2019** à **19:51**

Ok merci pour tous ces renseignements vous m'avez bien aidé..Je vous recommanderai avec plaisir